

# **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

## **30 mars 2011**

### **Fonction-Cinéma, Maison des Arts du Grütli**

**Personnes présentes** : 33 personnes

**Personnes excusées** : M. François Longchamp et Mme Isabel RoCHAT - conseillers d'Etat, Mme Liliane Maury Pasquier - conseillère aux Etats, Mme Maria Roth-Bernasconi - conseillère nationale, le Conseil administratif de Veyrier, Mme Françoise Joliat conseillère administrative de Confignon, Mme Jeannine de Haller, conseillère administrative de Carouge, M. Olivier Norer.

Le président, Romain Oguey Leresche salue l'assistance, la remercie de sa fidélité et de sa générosité, et ouvre l'assemblée générale.

#### **1.- Adoption du PV de l'AG du 17 mars 2010**

Ce PV avait été envoyé aux membres en juin 2010, il est accepté à l'unanimité.

#### **2.1- Rapports d'activité de Thao Pham, pour la permanence des Tattes**

Ceci est son premier rapport d'activité, après avoir remplacé Barbara Tschopp qui a occupé ce poste pendant 12 ans et à qui elle rend hommage. Elle a beaucoup appris à ses côtés, tant humainement que professionnellement.

#### **Situation générale de l'asile**

Selon les statistiques annuelles de l'ODM, en 2010 15 567 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, ce qui représente 2,7% de moins qu'en 2009. Pour le canton de Genève, cela représente 761 nouvelles arrivées. En application de l'accord de Dublin, 2722 personnes ont été prises en charge par un autre Etat de l'Espace Dublin.

Deux faits à signaler :

**a)** Avec un arrêt de principe du 21 janvier 2011, la Cour européenne des droits de l'homme a relevé que le transfert d'un requérant d'asile afghan depuis la Belgique vers la Grèce bafoue les droits fondamentaux de la Convention européenne des droits de l'homme. La prise de position de la CEDH était attendue depuis longtemps et, étant donnée sa clarté, elle indique une direction à prendre par tous les Etats Dublin. L'Office fédéral des migrations (ODM) a décidé, «jusqu'à nouvel ordre et dans une majorité des cas de renoncer à appliquer la procédure Dublin aux cas relevant de la Grèce».

**b)** L'ODM, depuis le début de l'année, renvoie d'office dans leur pays les requérants sri-lankais, dont la demande est rejetée. Quant aux personnes admises à titre provisoire, l'ODM réexaminera si leur renvoi est possible. Or, au Sri Lanka, la situation des droits humains reste encore aujourd'hui extrêmement préoccupante. Une année après la fin de la guerre, la loi

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

relative à l'état d'urgence est toujours en vigueur, ce qui laisse la porte ouverte à de nombreux abus telle la torture, les disparitions forcées et la détention au secret. Actuellement, nous suivons une dizaine de ces personnes et sommes particulièrement inquiètes à leur sujet.

### **Chiffres permanences**

En 2010, nous avons fait plus de 1650 consultations et ouvert près de 550 dossiers concernant 71 nationalités différentes.

### **Activités**

Un cas réjouissant pour commencer : après 2 ans et demi de procédure, une jeune fille congolaise de 10 ans a enfin pu venir en Suisse rejoindre sa famille titulaire d'une autorisation de séjour. La joie de voir cette famille réunie nous redonne du courage pour poursuivre nos autres demandes de regroupement familial en cours. Ce sont des procédures très longues et toujours ponctuées de nouvelles exigences de la part des autorités à Berne ou de la représentation diplomatique au pays.

Ceci étant, l'euphorie des retrouvailles passées, nous avons pu constater que les enfants passaient tous par une phase de questionnement voire de reproches envers leurs parents, car ils pensent que ces derniers les ont abandonnés, sans comprendre qu'ils se sont en fait battus pendant des années pour les faire venir. C'est pourquoi, Elisa continue de suivre ces familles avec l'aide d'un réseau social, après l'arrivée des enfants.

Ces derniers mois, nous avons été régulièrement consultés par des personnes venant de recevoir des décisions de NEM en application du règlement de Dublin qui définit le pays responsable du traitement de la demande d'asile. L'application à la lettre de ce règlement pose énormément de problèmes tant juridiques qu'humains. La forte disparité des conditions de traitements des personnes et de leur procédure d'un état à un autre conduisent à des situations inhumaines et inacceptables. Nous nous trouvons souvent démunies face à ces situations, car nous savons que dans la majorité des cas, nos recours sont vains. Il est très difficile de dire à une personne qu'elle va être renvoyée, par exemple vers l'Italie, tout en sachant qu'une fois arrivée, elle se retrouvera certainement à la rue sans aucune aide. Nous tentons de développer un réseau de collaboration avec d'autres bureaux de consultation juridique en Europe, espérant qu'ils pourront prendre le relais.

Par ailleurs, outre nos activités d'assistance juridique, nous accueillons également volontiers des personnes venant s'informer de la procédure d'asile en Suisse, notamment des enseignants qui intègrent à leur programme une sensibilisation à la condition des requérants d'asile en Suisse. Ces prochaines semaines, ELISA va recevoir durant plusieurs matinées les visites de deux classes du Cycle. Prendre le temps de sensibiliser la jeunesse d'aujourd'hui est essentiel. Cela permettra aussi d'ouvrir des discussions dans les familles.

### **Equipe**

La charge de travail toujours plus lourde est assumée et partagée avec Johanna Fuchs, seconde permanente d'Elisa aux Tattes. Son travail et son

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

dévouement envers nos consultants vont bien souvent au-delà de son temps de travail officiel (30%).

Cette année, nous avons été aidées par une dizaine de bénévoles. Face à l'ampleur des dossiers à traiter, la nécessité d'une campagne de recrutement (annonces publiées dans le Courrier, affiches à Uni-Mail) est apparue et nous a permis d'accueillir depuis peu quatre nouveaux bénévoles qui assistent régulièrement à nos permanences hebdomadaires. Grâce à Michel Ottet, une formation sera bientôt agendée afin d'apporter les bases nécessaires à la problématique de l'asile et à la maîtrise de la procédure. Cette formation sera grandement facilitée par le travail de Jasmine Caye qui a rédigé un aide-mémoire très complet.

Thao Pham termine son intervention par des remerciements à :

Magali Bovet, la plus fidèle bénévole d'Elisa, « notre petit soleil durant les permanences », Danielle Goerg, membre du Comité, qui apporte une aide administrative précieuse, toute l'équipe de l'Agora avec qui nous partageons les locaux aux Tattes. La spécificité des liens que nous entretenons avec les requérants n'est possible que grâce aux qualités humaines et humanistes de toute cette équipe qui assure leur accueil et leur apporte écoute et réconfort. Elle termine en louant le travail de notre président actuel, qui assume son mandat avec beaucoup d'efficacité et d'humanité .

### **2.2 Rapport d'activité de Michel Ottet, pour la permanence à l'aéroport**

#### **L'asile en chiffres à l'aéroport de Cointrin.**

Selon l'ODM, en 2010, 221 demandes d'asile ont été déposées dans les aéroports en Suisse (281 en 2009). Au total, 45 personnes, dont 9 femmes, ont demandé l'asile à Genève-Cointrin contre 117 en 2009, soit une diminution de 61,5% alors que l'on constate une augmentation des demandes de 7,3% à Zürich... Les demandes provenant de personnes du Sri-Lanka (Tamouls) représentent le tiers de cet effectif (15 sur 45), presque toutes ont été autorisées à entrer en Suisse pour la poursuite de la procédure. Viennent ensuite les demandes de ressortissants de Côte d'Ivoire 18% (8/45), un seul a été autorisé à entrer en Suisse. Un seul Nigérian a demandé l'asile à l'aéroport en 2010 alors que les ressortissants de ce pays représentaient l'effectif principal des demandeurs à l'aéroport de Cointrin en 2008.

Le flux des demandes d'asile présentées à l'aéroport est très irrégulier : 10 demandes en septembre et aucune en avril et en décembre

Sur cet effectif de 45 personnes : 8 sont parties «de leur plein gré» ou ont été renvoyées après avoir reçu une décision négative. 7 sont entrées sur le canton de Genève en tant que déboutés (aide d'urgence) ou ont été mises en détention en vue de leur renvoi. 2 ont disparu de la zone de transit. 2 sont entrées à Genève à la suite d'une demande de reconsidération de leur cas. 26 ont été autorisées à entrer en Suisse et ont

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

été attribuées à un canton pour la poursuite de l'examen de leur demande d'asile.

Soit à Genève, un taux d'entrée en Suisse pour continuer la procédure de 57,8% (26/45) alors que la moyenne fédérale est de 48,9%. Ces bons résultats pourraient être attribués à notre pratique consistant à rencontrer les requérant-e-s d'asile le plus vite possible, en leur demandant de faire venir immédiatement tous les éléments de preuve pour les produire dès la procédure en première instance.

Cependant cette appréciation un peu flatteuse doit être tempérée par le fait que les requérant-e-s tamouls étaient pratiquement toujours autorisés à entrer en Suisse en 2010. Cette situation a changé ; l'ODM appliquant de nouveaux critères permettant le renvoi dans le nord et l'est du pays, ce qui n'était pas possible jusqu'au début de ce mois. En 2011, il faudra donc s'attendre à recevoir des décisions de renvoi à l'aéroport ou à une disparition des demandes provenant de ressortissants du Sri-Lanka.

### **ELISA à l'aéroport**

En 2010, notre groupe de mandataires a effectué au moins 100 visites à l'aéroport souvent par équipe de deux. Le but recherché à l'aéroport est d'éviter des renvois dangereux exécutés à la suite d'une décision mal fondée.

Par conséquent, une partie importante de notre activité est consacrée à évaluer les situations des demandeurs d'asile, à les aider à constituer un dossier de pièces prouvant leurs dires. Cette évaluation consiste principalement à estimer les risques de renvoi, les moyens d'agir et aussi à l'opportunité d'accepter un mandat. Nous estimons que nous avons pu nous entretenir avec toutes les requérantes et tous requérants souvent plusieurs fois.

Comme la plupart des services juridiques, la pratique d'ELISA vise à déposer des recours que dans les cas où l'appréciation de l'ODM nous paraît sujette à caution. Nous évaluons donc de manière très sérieuse les chances de réussite des recours avant de faire appel contre les décisions de l'ODM au nom de l'association.

Malgré cette politique restrictive, les deux seuls recours ont été rejetés ainsi que les deux autres déposées contre la mesure de rétention à l'aéroport. Un avocat extérieur mandaté par un requérant tamoul pour faire appel contre la décision de rejet de sa demande d'asile n'a pas eu plus de chance. Dans certains cas notre action consiste à donner aux requérant-e-s le moyen d'agir en faisant appel en leur nom propre. Sur les 3 recours placés en nom propre, aucun n'a été accepté.

### **La personne de confiance à l'aéroport**

La loi prévoit qu'une personne de confiance ayant pour mission d'assister les mineurs non accompagnés dans la procédure soit nommée dès leur arrivée à Cointrin. Ce mandat avait été donné par le DIP à ELISA en mars 2009, qui avait alors créé un poste de travail à 30 % et engagé Yasmina Sonderegger. Mais l'arrivée des requérantes et requérants à l'aéroport de Genève a brusquement chuté dès que le régime Schengen a été appliqué,

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

les passagers provenant de l'Union européenne n'étant plus contrôlés à leur arrivée en Suisse. C'est ainsi que durant cette période (mars à décembre 2009) seuls 3 mineurs non accompagnés se sont présentés à l'aéroport alors qu'il en arrivait en moyenne 3 par mois en 2008 !

Alors que le mandat venait de prendre effet, cette chute du nombre de demandeurs a conduit l'Office de la Jeunesse à estimer que le financement d'un poste permanent n'avait plus lieu d'être. Cependant, il a continué à accorder sa confiance à notre association dans cette mission, mais ceci sur une base forfaitaire, au cas par cas, et Michel Ottet a été chargé de cette mission. Il a assisté les trois mineurs non accompagnés qui ont demandé l'asile à l'aéroport en 2010 : un jeune Palestinien et deux enfants iraniens qui ont été attribués au canton de Berne.

### **Deux exemples de cas :**

- Une famille iranienne avec un enfant de moins de cinq ans avait demandé l'asile le 10 décembre 2009 et a reçu une réponse négative le 28 décembre. Un recours contre cette décision a été déposé le 6 janvier 2010 et a été rejeté le 13 janvier. Le 19 janvier, nous avons placé une demande de révision déclarée irrecevable 3 jours plus tard. Le 4 février, nous entreprenons une démarche auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Le renvoi n'ayant pas pu être effectué dans le délai de 60 jours à cause de l'état de santé de l'épouse, les requérants sont conduits au foyer des Tattes en l'attente de leur expulsion. Le 25 mars Thao Pham place une demande de reconsidération sur la base d'un certificat médical montrant que l'épouse est dans un état psychique tel qu'un renvoi ne peut être envisagé. Le 8 avril, l'ODM demande à l'Office de la population de suspendre l'exécution du renvoi. Pour finir, la famille obtient une admission provisoire fondée sur l'état de santé de l'épouse

- Deux requérants qui se sont annoncés comme Palestiniens de la bande de Gaza. Très vite nous nous rendons compte qu'ils ne viennent pas de cette région, mais ils n'en démordent pas. L'inévitable décision tombant, nous les informons qu'un recours n'aurait aucune chance de succès. C'est alors qu'ils nous avouent qu'ils sont Kurdes de Syrie et apportent des documents attestant de cette identité. Le passeur leur avait dit que leur seule chance d'entrer en Suisse était de se présenter comme provenant de Gaza... Alors que les requérant-e-s kurdes de Syrie provenant de cette région ont de véritables motifs d'asile en tout cas de non-renvoi. Ils font en effet partie d'une minorité persécutée par le régime syrien et n'ont aucun droit. Nous plaçons alors une demande de reconsidération auprès de l'Office des migrations ; deux jours plus tard le renvoi est suspendu et les requérants sont autorisés à entrer en Suisse et sont attribués au canton de Genève.

### **Les dangers de la procédure expéditive à l'aéroport :**

Au cours de l'année écoulée 8 ressortissants ivoiriens ont présenté une demande d'asile à l'aéroport dont 2 dans le 2<sup>e</sup> semestre. Tous les deux ont été renvoyés l'un le 30 septembre, l'autre le 18 novembre. Pour ce dernier, Jasmine avait fait recours contre la décision de l'Office des migrations au

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

motif que la situation dans le pays n'était pas sûre. Son recours sera rejeté dans le cadre d'une procédure expéditive et le requérant sera renvoyé quelques jours avant le 2e tour des élections présidentielles, alors que des informations alarmantes circulaient déjà sur les conséquences de ce scrutin... Peu après le requérant nous informe qu'il vit terré à Abidjan et que son compatriote renvoyé le 30 septembre a été assassiné par les hommes de Gbagbo...

La procédure à l'aéroport qui conduit à des décisions hâtives et mal fondées a des conséquences tragiques, qui ne sont pas à l'honneur de notre pays.

Michel Ottet souligne encore son excellente collaboration avec l'Aumônerie œcuménique de l'aéroport (Anne-Madeleine Reinmann et Véronique Egger) et souligne qu'il ne rencontre aucune difficulté avec les policiers du SARA qui mettent tout en œuvre pour éviter l'usage de la contrainte lors des renvois. Il a eu également de bons contacts avec les fonctionnaires de l'Office fédéral des migrations (ODM) et avec le personnel de l'équipe de l'ORS Service AG qui assure la logistique. Il en va de même avec le représentant de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui assiste les personnes en cas de retour «volontaire» au pays, il faudrait plus précisément dire «consenti en désespoir de cause».

Le but que nous nous étions fixé de nous entretenir, avec chaque requérant-e au plus vite après le dépôt de leur demande a pu être atteint grâce au travail remarquable des mandataires bénévoles : Jasmine Caye, Lucienne Gillioz, Michel Dumas et Jacques Pous, qui se sont engagés sans compter et avec passion dans cette activité.

Enfin l'outil informatique des fiches de suivi, maintenant bien rodé rend d'inappréciables services.

### **Le réseau EXODUS**

Notre activité pour le réseau EXODUS, qui regroupe des aumôniers et des assistant-e-s des services sociaux et juridiques dans les aéroports, a été importante car nous avons dû organiser depuis Genève la session qui s'est tenue à Luxembourg les 25 et 26 janvier 2011, grâce à la collaboration très efficace sur place d'Armelle Ono (membre de l'ACAT).

Cette session consacrée aux renvois Dublin nous a permis de rencontrer des participantes provenant de nouveaux pays comme le Danemark et la Slovénie, et de nouer des contacts utiles dans le cadre des renvois opérés sous le régime Dublin.

Actuellement, EXODUS se contente d'organiser des sessions sporadiques tous les deux ans, dont le plus gros de l'organisation finit toujours par retomber sur notre association et sur Michel Ottet en particulier. Indiscutablement et de l'avis de tous les participant-e-s, ce réseau est très utile. Cependant, pour être efficace, il devrait être dirigé par un comité d'au moins cinq personnes actives qui se réunissent une fois par mois en utilisant un système de vidéo conférence. Michel Ottet a annoncé qu'il se retirerait du comité d'EXODUS si les conditions énoncées n'étaient pas remplies. Mais il craint que sa démission ne sonne le glas d'EXODUS. Cela

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

serait regrettable, mais des tâches importantes attendent ELISA au cours de cette année.

### **3.-Rapport de la trésorière, Zlata Salihbegovic**

Les comptes 2010 sont présentés par Zlata Salihbegovic. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 9696 francs. Cette année, les dons individuels et les dons des communes ont dépassé les prévisions du budget et se montent à **119 929 francs** (y compris les dons des institutions). Zlata exprime sa profonde reconnaissance aux donateurs et donatrices. Les subventions de l'Etat, en revanche, ont été plus faibles que prévu, étant donné l'arrêt du soutien du DIP pour les mineurs non accompagnés (respectivement 50 000.- comme les années précédentes et 5000.- pour les RMNA au lieu des 10 000.- budgétés). Du côté des dépenses, on se rend compte que l'outil informatique, indispensable dans le travail des permanences et la communication, coûte cher et qu'on devra mieux l'évaluer pour 2011. Le total des dépenses s'élève à 180 409 francs. Le rapport de la fiduciaire Contesas et Gerficom sur la tenue des comptes est lu, il propose d'accepter les comptes, qui sont approuvés à l'unanimité.

### **4.- Présentation du budget 2011, par Romain Oguey Leresche**

Avec l'augmentation des contributions de nos donateurs en 2010, nous avons retenu des revenus en hausse à 80'000.-, espérant pouvoir compter cette année encore sur leur engagement. Ceux des communes sont maintenus à 25'000.-. D'autre part, des efforts devront être portés pour obtenir de nouveaux financements d'institutions, d'entreprises ou de fondations, pour financer nos projets 2011. Dans notre budget nous portons ce montant à 20'000. La subvention de l'Etat reste acquise, pour un montant de 50'000.-, par contre les mandats de l'Office de la Jeunesse restent très difficilement prévisibles. Nous avons retenu une prévision de 2'500.-. L'ensemble des revenus budgétés se monte à 182'500.-, en croissance par rapport à l'exercice 2010.

Du côté des dépenses, nous relevons cette année une stabilité des dépenses pour les salaires de l'équipe professionnelle, soit une prévision de 138'000.- au budget 2011, représentant 1,4 poste de travail. Concernant la tenue des comptes, une rémunération pour cette tâche devenue plus lourde et complexe avait été projetée ; la trésorière ayant refusé cette proposition, nous corrigeons la prévision à 1'000.-, soit les honoraires prévisibles de la fiduciaire. Nous introduisons une nouvelle ligne pour l'équipement en projet des locaux de la Roseraie, dotée de 12'000.-. Ce projet aura également des conséquences sur les frais liés aux locaux, au téléphone et à l'informatique. (Voir point 7) Les frais liés à l'informatique étaient sous-évalués, il faut les augmenter à 8'000.- Pour les autres postes de dépenses au budget, nos prévisions sont dans la continuité de notre fonctionnement. Nous devons également introduire

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

une ligne d'amortissement, relative aux équipements que nous avons acquis par un don de la Loterie Romande. Un montant annuel de 3'000.- est prévu sur 4 années pour l'amortissement complet de ces équipements. Au final, les dépenses prévues se montent à 186'800.- et le résultat prévisible de l'exercice laisse apparaître un déficit de 4'300.-.

Assurément nous n'avons pas beaucoup de marge, comme le rapport de la fiduciaire le mentionnait. Le comité devra valider prudemment les dépenses de projet lorsque des financements spécifiques seront assurés.

### **5.- Rapport du Comité, présenté par son président Romain Oguey Leresche :**

Des réunions de l'équipe professionnelle ont été mises en place avec le président, en dehors des réunions de comité, pour partager les expériences, coordonner les pratiques et faire remonter au comité des questions concrètes du « terrain ».

L'application logicielle spécifique à nos activités a été finalisée, pour nos interventions sur le site de l'aéroport de Genève. Développée avec le financement de la Loterie Romande, elle se révèle un outil très efficace.

En date du 15 mars 2010, l'Office de la Jeunesse nous signifiait le non renouvellement du contrat de mandat signé en février 2009, pour la représentation des Requéran-t-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s dans les procédures à l'aéroport. L'Office justifiait cette modification par le nombre très limité de cas que nous avons connu sur la période contractuelle. Il proposait à ELISA un nouveau contrat de mandat avec une rémunération horaire. Au vu de l'intérêt supérieur de la défense des mineur-e-s qui pourraient arriver à l'aéroport, le comité d'ELISA a décidé de poursuivre aux nouvelles conditions. Ainsi c'est à regret que nous avons dû renoncer aux compétences et à l'investissement de Yasmina, qui s'était engagée avec enthousiasme et détermination pour ELISA, déjà comme bénévole, puis comme personne de confiance.

Au printemps, Barbara Tschopp nous a fait savoir qu'elle souhaitait mettre un terme à ses responsabilités professionnelles au sein d'ELISA. Une page se tourne. Barbara, qui avait commencé son activité en 1998, a contribué au développement des activités des permanences, à former de nouvelles et nouveaux mandataires bénévoles, à instruire des dossiers complexes, à offrir un visage à l'accueil d'ELISA. Nous profitons de sa présence pour la remercier encore. Changement dans la continuité, c'est à Thao Pham que le comité a confié les responsabilités qu'assumait Barbara. Thao et Barbara avaient collaboré pendant les cinq dernières années. Le comité, tout à fait conscient de la charge qu'assume Thao dans cette transition, lui exprime sa reconnaissance pour son investissement durable et compétent au service de l'association. Enfin Johanna Fuchs, qui s'était parfaitement intégrée à l'équipe lors du remplacement pour le congé maternité de Thao, complète la nouvelle équipe des Tattes.

Nous avons poursuivi avec succès nos démarches auprès des communes genevoises. C'est aujourd'hui un pilier nécessaire au financement de nos



## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

activités, et c'est une satisfaction de trouver un accueil ouvert et un soutien renouvelé auprès de nombreuses communes.

Nous avons enfin pu faire aboutir le projet de remise à jour de notre site Internet avec la participation éclairée de Michel. Nous avons collaboré avec les designers de *Fairymotion* et nos partenaires de *NetOxygen* pour mettre en ligne le produit final.

Le président termine son rapport en remerciant chaleureusement : les donatrices et donateurs qui ont fait preuve d'une générosité extraordinaire ; l'Etat de Genève, M. François Longchamps pour la subvention, et M. Charles Beer pour le mandat de l'Office de la Jeunesse ; la Loterie Romande ; les communes de Bardonnex, Bernex, Carouge, Cartigny, Chêne-Bourg, Choulex, Confignon, Dardagny, Genthod, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-Les-Ouates, Pregny-Chambesey, Presinge et Puplinge ; l'équipe professionnelle d'ELISA, pour son engagement, et sa compétence ; les bénévoles, pour leur générosité et leur énergie nourrissante ; l'AGORA, pour la présence et le partage dans une collaboration aux services des requérant-e-s ; enfin le comité in corpore.

Le rapport est approuvé et l'Assemblée vote la décharge du Comité, à l'unanimité.

### **6.- Election du Comité**

Romain Oguey Leresche annonce qu'après une pleine législature, 4 ans, il cède aujourd'hui la présidence d'ELISA.

« Arrivé à cette fonction avec pour mission essentielle d'assurer la pérennisation de l'équipe professionnelle, j'ai eu le plaisir de voir cet objectif se solidifier au cours de ces années. Ces quatre années d'une activité intense et passionnante furent surtout un parcours de découvertes et d'apprentissages dans des domaines très divers. Nous avons appris de nouveaux rapports avec les autorités cantonales qui nous subventionnent, nous avons développé un nouveau réseau de relations au sein des communes genevoises, nous nous sommes confrontés aux nouveaux modes de communication, avec plus ou moins de succès.

Nous avons approfondi nos liens avec l'équipe professionnelle et avec le comité. Nous avons partagé nos enthousiasmes et nos déceptions, nos projets aboutis et ceux qui ne marchent pas. Je vous remercie pour ce que vous m'avez apporté, et c'est avec sérénité que je transmets le flambeau à une nouvelle présidence. »

Il annonce que Lucienne Gillioz, membre du Comité et mandataire bénévole à l'Aéroport depuis 2005, a accepté de prendre la présidence d'ELISA, accompagnée de Danielle Goerg, vice-présidente, également membre du Comité et assistante administrative aux Tattes. Deux personnes actives à la fois au Comité et sur le terrain ! Romain reste au Comité, ainsi que les autres membres : Maryelle Budry, Jasmine Caye, Martine Félix, Anne-Madeleine Reinmann, Zlata Salihbegovic, Françoise Schenk-Gottret, et il annonce l'arrivée de deux nouvelles personnes : Brigitte Berthouzoz, juriste et chercheuse, militante contre les mesures de contraintes, et Jean Kellerhals, sociologue, ancien recteur de l'Université. Le Comité et ses

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

nouveaux membres sont applaudis par l'assemblée. Romain lance un appel pour que des membres plus jeunes et s'y connaissant bien en informatique viennent encore rejoindre le Comité.

Lucienne Gillioz, au nom du Comité, rend hommage à Romain, qui a dirigé ELISA avec un grand respect des personnes et de la démocratie.

### **7.- Projets 2011, présentés par Michel Ottet**

#### **La Roseraie**

Au cours de cette année nous désirons mettre en œuvre un projet important. Les locaux des Tattes, trop étroits, ne nous permettent plus de recevoir tous les RA qui se présentent aux permanences, ni d'organiser de nouvelles places de travail pour de nouveaux mandataires bénévoles.

D'autre part, il nous a paru qu'un effort particulier devait être porté sur la procédure en première instance auprès de l'Office fédéral des migrations. Tous les requérant-e-s d'asile passent, dès leur arrivée en Suisse par un aéroport ou un Centre d'enregistrement et de procédure (CEP), où peuvent être prises deux sortes de décisions :

- Le renvoi vers le pays d'origine ou un pays tiers. Les requérants déboutés sont alors expédiés dans les cantons en vue de l'exécution de leur expulsion de Suisse.

- L'attribution à Genève pour la poursuite de la procédure en fonction d'une clé de répartition établie suivant la population des cantons.

La procédure auprès de l'ODM peut durer plusieurs mois et il nous semble que l'on exploite insuffisamment ce temps pour étayer le dossier et réduire les risques de décision mal fondée contre laquelle il faudra interjeter un recours. Il est dans l'intérêt de tous d'obtenir une décision de première instance bien fondée plutôt que de se trouver dans l'obligation de la contester par un recours auprès du Tribunal administratif fédéral dont l'issue est aléatoire et toujours onéreuse. Cette manière de faire de notre association était appliquée du temps où le Centre d'enregistrement se trouvait à Carouge.

Pour répondre à tous ces besoins, il fallait donc impérativement trouver de nouveaux locaux ! C'est alors que la fondation « Les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui », qui avait suspendu son activité suite à la démolition du temple de la Roseraie, nous a proposé des locaux sans frais de location dans le nouveau bâtiment construit à l'emplacement du temple. Nous tenons à remercier tout particulièrement cette Fondation, pour son offre très généreuse. Les seules contre parties demandées à notre association sont le paiement des charges au prorata de la place utilisée et une contreprestation de gestion administrative.

ELISA pourra donc disposer de quatre bureaux et d'une salle de réunion d'une centaine de places, s'ouvrant encore sur une importante cour intérieure. Ces locaux devraient être mis à notre disposition dans 2 mois et nous visons une inauguration officielle pour la journée du réfugié en juin.

Auparavant, il faudra :

- Équiper ces locaux en matériel.

## **Assemblée générale d'ELISA-ASILE**

- Faire appel à de nouveaux mandataires bénévoles.
- Les former, notamment grâce à un nouvel aide-mémoire, préparé par Jasmine Caye.
- Mettre en place une équipe d'accueil et donc la recruter.
- Préparer la journée d'inauguration.

Pour réaliser tout cela nous lançons un appel tout particulier à nos membres : **Engagez-vous !**

L'équipe à l'aéroport étant moins chargée, nous allons pouvoir consacrer une partie de notre temps à ce projet et je vais m'y attacher plus particulièrement sauf arrivée importante de requérants à Cointrin.

En dehors de cette activité, nous souhaitons terminer la mise en place du site internet et former quelques personnes à son administration. Nous prévoyons aussi d'y introduire un jeu interactif permettant à l'internaute de se familiariser avec les obstacles mis à l'arrivée en Suisse et les arcanes de la procédure d'asile. Ce jeu sera aussi utile à la formation des nouveaux mandataires. Il pourra aussi être présenté lors de manifestations publiques.

ELISA est pleine de vie et de projets et devra de plus faire face aux imprévus qui pourraient se présenter cette année... Je pense ici à la situation dans les pays arabes...

\*\*\*

Après une brève collation, les membres d'ELISA, ainsi qu'un nombreux public (environ 80 personnes) assistent à la projection du film bouleversant d'Olivier Masset-Depasse (2010, Belgique) « Illégal » relatant l'histoire d'une femme sans papiers bien intégrée qui tombe dans un contrôle d'identité. Elle sera confrontée au monde carcéral et découvrira des zones de non-droits, notamment à l'aéroport lors de tentatives d'expulsion.

Pour le PV: Maryelle Budry